CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 3 mai 2022 à 19h30 dans la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Madame Anne Potvin, Mairesse
Madame Kathy Milone, Conseillère siège no.1
Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
Monsieur Serge Lacourcière, Conseiller siège no.3
Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
Monsieur Stéphane Rivest, Conseiller siège no.5
Monsieur Eric Gauthier, Conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que 22 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. La mairesse constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h30.

2022-05-CMD130 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 5 avril 2022

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 12 avril 2022

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 20 avril 2022

2 ADMINISTRATION

2.1 Adoption des comptes et des chèques : 138 616,55 $

- Factures payées : 75 890,61 $
- Chèques : 11183 à 11202
- Prélèvements automatiques : 3173 à 3187
- Factures à payer : 23 647,28 $
- Payes : 39 078,66 $

2.2 Programme d'emploi été Canada – Demande de subvention

2.3 Coopérative de solidarité de Bouchette – Demande d'appui

2.4 Dépôt des états financiers 2021 et autorisation de paiement

2.5 Mandat à la Firme DHC Avocats – Matricule # 4639-70-1502

2.6 Adoption du règlement 558-ADM-2022 concernant la régie interne des séances de conseil de la Municipalité de Déléage

2.7 Adoption du règlement 557-1-ADM-2022 modifiant le règlement 557-ADM-2022 décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensation pour l'année 2022, afin d'y intégrer une modification à l'article 16

2.8 Dépôt du projet d'aménagement – Municipalité amis des aînés (PRIMA)

3 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4.1 Mandat à Auclair, Gagnon, Barbe et Robidoux arpenteurs-géomètres – Chemin Noël Charlebois Plan cadastral

4.2 Matricule # 4833-20-0454 – Autorisation de concéder le terrain – Lot 4 557 839

4.3 Adoption du règlement 400-URB-2022 régissant les permis d'autorisation d'affaires sur le territoire de la Municipalité de Déléage

4.4 Adoption du règlement 520-3-URB-2022 modifiant le règlement 357 relatif à l'émission des permis et certificats et modifiant le règlement 520-URB-2013 et règlement 520-2-URB-2017

5 TRANSPORT

5.1 Transfert de fonds d'entretien et réparation de machinerie d'hiver

5.2 Lettre d'entente – Autorisation de signature

5.3 Appel d'offres 2022-02 – Achat d'un camion avec équipements

5.4 Reddition de compte entretien des routes locales (ERL)

5.5 Easy-Kleen Pressure Systems LTD – Achat d'un système de nettoyage à pression

6 HYGIÈNE DU MILIEU

7 LOISIRS ET CULTURE

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. VARIA

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-05-CMD131 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AVRIL 2022

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-CMD132 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AVRIL 2022

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée de la conseillère Michelle Briand et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2022 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-CMD133 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 AVRIL 2022

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2022 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-CMD134 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / AVRIL 2022

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

ATTENDU que la liste des déboursés se totalise à 138 616,55 $ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques : 138 616,55 $

- Factures payées : 75 890,61 $
- Chèques : 11183 à 11202
- Prélèvements automatiques : 3173 à 3187
- Factures à payer : 23 647,28 $
- Payes : 39 078,66 $

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-CMD135 PROGRAMME D'EMPLOI ÉTÉ CANADA – DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT qu'Emploi d'été Canada est un programme de subvention salariale qui permet aux employeurs d'embaucher de jeunes travailleurs en période estivale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déposé une demande de subvention pour l'embauche d'un(e) étudiant(e) pour l'été 2022 dans le cadre du programme Emploi d'été Canada;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, toute documentation à cet effet dans le cadre du programme «Emploi d'été Canada 2021» pour la période estivale 2022 et ce, pour un(e) (1) étudiant(e) dans le domaine de gestion documentaire et ou archives.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-CMD136 COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE BOUCHETTE

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

ATTENDU que la Coopérative de solidarité de Bouchette demande l'appui de la municipalité dans le but d'obtenir notre appui concernant la pertinence et l'importance d'un commerce de proximité pour la vie du cœur d'un village;

ATTENDU que le secteur de l'économie sociale au Québec rassemble la totalité des entreprises collectives (les coopératives, les organismes à but non lucratif ou les mutuelles) qui ont des activités marchandes dont la finalité est économique et sociale;

ATTENDU que la Coopérative de solidarité de Bouchette est un créateur d'emplois dans sa municipalité;

ATTENDU que la Coopérative de solidarité de Bouchette travaille à implanter de nouveaux services pour sa communauté;

ATTENDU que la Coopérative de solidarité de Bouchette est un point de vente important de produits agricoles locaux en tout genre;

ATTENDU que la Coopérative de solidarité de Bouchette dessert la population locale et les villégiateurs de la municipalité et même des alentours;

EN CONSÉQUENCE, le conseil appuie la Coopérative de solidarité afin qu'elle poursuive ses activités courantes et futures.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-CMD137 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2021 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2021 par les vérificateurs externes;

D'ACCEPTER les états financiers 2021, tels que déposés par la firme Lacroix et associés;

D'AUTORISER le paiement pour la vérification comptable et le dépôt des états financiers 2021 au montant de 19 425 $ (excluant les taxes). D'imputer cette dépense au poste budgétaire et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à transférer à même du poste 02 13000 413, le montant requis pour payer cette dépense.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-CMD138 MANDAT À LA FIRME DHC AVOCATS POUR LE MATRICULE # 4639-70-1502

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Eric Gauthier et résolu,

ATTENDU que des avis furent envoyés par le département d'urbanisme et aménagement afin que le propriétaire du matricule # 4639-70-1502 se conforme au règlement de nuisance;

ATTENDU que la Municipalité a reçu des plaintes et qu'elle a tenté de faire respecter son règlement;

PAR CONSÉQUENT, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à mandater la firme DHC Avocats pour obtenir une ordonnance de la Cour supérieur afin que celle-ci règle rapidement la situation actuelle concernant le nettoyage de sa propriété, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de la *Loi sur les compétences municipales*.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-CMD139 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 558-ADM-2022 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

ATTENDU l'article 491 du Code municipal du Québec permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du conseil et pour le maintien del'ordre et de la bienséance pendant les séances;

ATTENDU que la Municipalité de Déléage désire agir afin de maintenir l'ordre lors des séances du conseil;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 décembre 2021;

ATTENDU que le dépôt du projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 5 avril 2022;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil avant la séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, le conseil adopte par résolution le règlement 558-ADM-2022 concernant la régie interne des séances de conseil de la Municipalité de Déléage.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-CMD140 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 557-1-ADM-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 557-ADM-2022 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2022, AFIN D'Y INTÉGRER UNE MODIFICATION À L'ARTICLE 16**

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 5 avril, il y a eu un avis de motion, une présentation et le dépôt du projet de règlement modificateur 557-1-ADM-2022 modifiant le règlement 557-ADM-2022 décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2022, afin d'y intégrer une modification à l'article 16;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter la correction suivante à l'article 16 du règlement, dont il est inscrit que le taux établi concernant le déneigement des chemins privés pour l'année 2022 sera de 1 839 $ du kilomètre;

CONSIDÉRANT que le taux doit être modifié à 1 848 $ du kilomètre, montant réparti selon le règlement sur le déneigement des chemins privés;

PAR CONSÉQUENT, le conseil adopte le règlement modificateur 557-1-ADM-2022 modifiant le règlement 557-ADM-2022 décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2022, afin d'y intégrer la modification de l'article 16.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-CMD141 **DÉPÔT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT – MUNICIPALITÉ AMIS DES AÎNÉS (PRIMA)**

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Déléage veut présenter un projet d'aménagement pour ses infrastructures récréatives et de loisirs répondants aux besoins des aînées;

QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière et autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute documentation à cet effet.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-CMD142 MANDAT À AUCLAIR, GAGNON, BARBE ET ROBIDOUX ARPENTEURS GÉOMÈTRES – CHEMIN NOËL-CHARLEBOIS - PLAN CADASTRAL

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité a acquis par cessation les lots 4 559 222, 4 557 982, 4 559 219 et 4 559 218 représentant l'assiette du chemin Noël-Charlebois;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire obtenir un plan cadastral dans le but de rendre les titres de propriété publics;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate monsieur Stéphane Gagnon, arpenteur géomètre, de la firme Auclair, Gagnon et Robidoux arpenteurs géomètres pour effectuer le plan cadastral desdits lots situés sur le chemin Noël-Charlebois. D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents se rattachant à ce dossier.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-CMD143 MATRICULE # 4833-20-0454 – AUTORISATION DE CONCÉDER LE TERRAIN - LOT 4 557 839

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Eric Gauthier et résolu,

CONSIDÉRANT que la municipalité est propriétaire du terrain portant le numéro de lot 4 557 839;

CONSIDÉRANT qu'après vérification de l'historique d'achat et des informations légales recueillies par la municipalité concernant la procédure d'acquisition dudit terrain;

PAR CONSÉQUENT, le conseil cède à GALP Inc. le terrain situé sur le chemin Godin, et que l'acquéreur s'engage à payer tous les frais inhérents à la transaction. D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-CMD144 ADOPTION DU RÈGLEMENT 400-URB-2022 RÉGISSANT LES PERMIS D'AUTORISATION D'AFFAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

ATTENDU que pour les fins d'application du règlement, le permis d'affaires constitue le certificat d'occupation pour un usage commercial, industriel, communautaire ou tout autre activité non résidentielle ainsi qu'un usage complémentaire aux usages résidentiels, exercés dans un lieu d'affaires ou pour occuper ou utiliser un terrain ou une construction existante ou renouvellement érigé prévus à l'article 122 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné au préalable en procédant au dépôt du projet de règlement et à sa présentation lors de la séance municipal tenue le 5 avril 2022;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis et déclarent l'avoir lu;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le règlement portant le numéro 400-URB-2022 régissant les permis d'autorisation d'affaire sur le territoire de la Municipalité de Déléage.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-CMD145 ADOPTION DU RÈGLEMENT 520-3-URB-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 357 RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 520-URB-2013 ET RÈGLEMENT 520-2-URB-2017

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU que la modification au présent règlement remplacera le coût des permis et certificats à l'article 2 du règlement 520-2-URB-2013 ainsi que les coûts des permis et certificats à l'article 2 du règlement 520-2-URB-2017;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné au préalable à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 décembre 2021;

ATTENDU que le dépôt et la présentation du projet de règlement ont été donnés à la séance du conseil municipal tenu le 5 avril 2022;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis et déclarent l'avoir lu;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le règlement 520-3-URB-2022 modifiant le règlement 357 relatif à l'émission des permis et certificats et modifiant le règlement 520-URB-2013 et le règlement 520-2-URB-2017.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-CMD146 TRANSFERT DE FONDS D'ENTRETIEN ET RÉPARATION DE MACHINERIE D'HIVER

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

CONSIDÉRANT qu'un transfert de fonds d'entretien et de réparation de machinerie d'hiver est requis pour l'entretien et la réparation de machinerie d'été pour la période fiscale 2022;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 43 000 $ du poste budgétaire 02 33000 551 sera transféré vers le poste budgétaire 02 32000 525;

CONSIDÉRANT que la rétrocaveuse John Deere nécessite des réparations telles que, la décontamination hydraulique 410K, le changement des « pins et bushing », l'installation du pouce et l'ajout de joints en avant;

PAR CONSÉQUENT, le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au transfert de fonds et autorise lesdites réparations selon les termes et conditions des soumissions de Brandt Tractor Ltd. reçues le 22 avril 2022 pour un montant de 50 000 $ (excluant les taxes).

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-CMD147 LETTRE D'ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

ATTENDU qu'une lettre d'entente entre la Municipalité de Déléage et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité doit être signée pour établir un calendrier de congé pour la saison hivernale;

ATTENDU que les employés du service des travaux publics qui détiennent le titre d'opérateur régulier temps complet ainsi que le contremaître auront droit à une fin de semaine sur quatre (4) de congé à tour de rôle;

ATTENDU que lors du congé du contremaître, un employé prendra en charge le service des travaux publics à titre de chef d'équipe;

ATTENDU que ce dernier aura à répondre aux urgences et à l'organisation de l'équipe de déneigement et prendra part aux travaux le cas échéant;

ATTENDU que l'employé qui sera à la charge du service des travaux publics ayant droit à une prime de 35 $ par jour, et ce, du vendredi 20 heures au dimanche à minuit pour la période du 15 novembre au 7 avril;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, et la mairesse, à signer pour et au nom de la municipalité la lettre d'entente.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-CMD148 APPEL D'OFFRES 2022-02 – ACHAT D'UN CAMION AVEC ÉQUIPEMENTS

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

ATTENDU que les demandes de soumissions ont été faites sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) et ce, pour l'achat d'un camion dix (10) roues (2022 ou 2023) avec équipements à neige et une benne pour le transport en vrac pour les services des travaux publics;

ATTENDU que seulement un soumissionnaire a présenté un prix;

Soumissionnaire	# soumission	Prix (excluant les taxes)
Groupe Aebi Schmidt	AO-2022-02	361 875 $

ATTENDU que le soumissionnaire respecte en tout point le cahier des charges;

PAR CONSÉQUENT, le conseil octroie ce contrat d'achat à Groupe Aebi Schmidt au montant de 361 875 $ (excluant les taxes) et autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de vente.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-CMD149 REDDITION DE COMPTE ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (ERL)

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU que le Programme d'Entretien des Routes Locales (ERL) demande une confirmation quant aux travaux réalisés;

ATTENDU que la municipalité informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situées sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales (ERL);

ATTENDU que les dépenses pour la période estivale s'élèvent à 372 503 $ et pour la période hivernale le montant est de 277 634,87 $;

PAR CONSÉQUENT, le conseil approuve la reddition de compte produite par la directrice générale et greffière-trésorière et la mandate à signer, les documents nécessaires au dépôt de la reddition.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-CMD150 EASY-KLEEN PRESSURE SYSTEMS LTD – ACHAT D'UN SYSTÈME DE NETTOYAGE À PRESSION

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU qu'il serait utile de posséder un système de nettoyage à pression pour le nettoyage des postes de pompage des eaux usées, du déglaçage des ponceaux en saison hivernale, du nettoyage des sanitaires;

ATTENDU qu'un transfert de fonds est requis;

ATTENDU qu'un montant de 7 000 $ du poste budgétaire 02 32000 521 et qu'un montant de 7 000 $ du poste budgétaire # 02 33000 621 sera transféré vers le poste budgétaire 02 32000 725;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise l'achat d'un système de nettoyage à pression au coût de 10 242,56 $ (excluant les taxes) selon les termes de la soumission # 63960.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-CMD151 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Kathy Milone et appuyée du conseiller Eric Gauthier, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 20h23.

Adoptée à l'unanimité.

_____	_____
Anne Potvin	Joanne Poulin
Mairesse	Directrice générale et greffière-trésorière